

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 MARS 2016

Le jeudi 10 mars deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à salle de la Tour d'Harfleur, à Caudebec-en-Caux, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Mustapha BEHOU, M. Eric BLONDEL (Arrive en cours de séance), M. Christian CAPRON, Mme Véronique CAREL, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, M. Henri DELAMARE, M. Pierre DENISE, Mme Annic DESSAUX, Mme Valérie DIJON, Mme Angélique DUBOURG, Mme Claire DUQUENNE, M. Lionel DURAME, Mme Sophie DURAND, Mme Gabrielle DUTHIL, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. William GILBERT, M. Paul GONCALVES, M. François GRANGIER, Mme Stéphanie HAQUET, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTLER, Mme Noémie JACQUELINE, Mme Catherine LARSON, M. Louis-Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. Yves LEROY, Mme Michèle LHEUREUX-FEREOL, M. Jonathan LINDER, M. René LOISEAU, Mme Delphine LOZAY, Mme Brigitte MALOT, M. Arnaud MASSON, M. Laurent PELHERBE, M. Olivier PLANTEROSE, M. André RIC, Mme Isabelle RICHARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, Mme Marie-Laure THIEBAUT.

Date de convocation

4 mars 2016

Date d'affichage

18 mars 2016

Nombre de conseillers

En exercice 48

Présents 43

Votants 47

Absents excusés :

Mme Corinne BARROIS-VANNONI (Donne pouvoir à M. Bastien CORITON), M. Eric BLONDEL (Donne pouvoir à M. Pierre DENISE jusqu'à son arrivée en cours de séance), Mme Emilie CAHAGNE (Donne pouvoir à Mme Chantal DUTOT), Mme Caroline LEGRIX, M. Hervé PIQUER (Donne pouvoir à M. Luc HITTLER), Mme Macha STOCKMAN (Donne pouvoir à M. Jacques TERRIAL).

Madame Gabrielle DUTHIL a été élue secrétaire de séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'ajout de 4 points à l'ordre du jour :

- Demandes de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux - Réfection de la façade du Presbytère de Saint Wandrille-Rançon et déconstruction et reconstruction du gymnase Emile Michalon et des tribunes
- SDE 76 - Extension de réseau électrique et pose d'une borne foraine à Villequier
- Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 4 février 2016.

DL2016-029

Débat d'Orientation Budgétaire

Le premier débat d'orientation budgétaire de RIVES-EN-SEINE, présenté par Monsieur le Maire, reprend les résultats des comptes administratifs des communes de VILLEQUIER, CAUDEBEC EN CAUX, SAINT WANDRILLE RANCON.

Les chiffres, issus de ces comptes administratifs et mentionnés dans le budget primitif 2016, correspondront aux comptes de gestion établis par Monsieur le Comptable Public.

Comme il se doit, il sera proposé au Conseil Municipal d'accepter l'affectation des résultats en agrégeant –en plus des restes à réaliser d'investissement des 3 communes- les 3 comptes administratifs arrêtés au 31 décembre 2015.

Le montant de l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 2 119 693.00 €.

Le montant du déficit d'investissement cumulé s'élève à 104 469.40 €.

Il est précisé que les excédents antérieurs de chaque commune déléguée seront pris en compte pour les opérations d'investissement à venir.

Quant au budget annexe du Cinéma « Le Paris » (service à caractère industriel et commercial =S.P.I.C.), il était chaque année équilibré par le budget principal de la Commune de Caudebec-en-Caux, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

En ce qui concerne le vote du budget primitif 2016, il est à noter que les 3 communes procédaient jusqu'alors à un vote de leurs budgets par chapitre ; il sera donc proposé au Conseil Municipal de la Commune de RIVES-EN-SEINE de procéder également à un vote par chapitre. Toutefois, le budget primitif sera présenté aux élus par compte.

Le travail de préparation du premier budget primitif de la commune de RIVES-EN-SEINE a consisté à mettre en commun, sur un même tableau récapitulatif, les besoins de chaque commune déléguée pour l'année 2016, ces besoins étant ensuite totalisés par chapitre.

Les montants prévisionnels indiqués sont les montants maximum car la recherche d'économies sur les charges de fonctionnement se fera dès cette année, au fur et mesure de l'avancée des réflexions et des travaux des groupes de travail, l'objectif fixé aux élus et aux services municipaux étant un regroupement des commandes et de renégociation de certains contrats. A titre d'exemple, Monsieur Paul GONCALVES travaillera sur le dossier de la téléphonie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au chapitre 011, certains comptes feront l'objet de regroupement de commandes et/ou de renégociation de contrat ; entre autres, sont concernés les contrats de restauration scolaire, de maintenance, d'assurances, de téléphonie.

Le compte 6232 (fêtes et manifestations) intégrera dorénavant les manifestations telles le repas offert aux aînés et la fête de Noël pour les enfants ; à titre exceptionnel, figureront sur ce compte des crédits destinés aux manifestations relatives aux 100 ans de l'aéronautique. En revanche, le Festival Escale Cuivres de Villequier ne figurera plus sur ce compte puisque la somme est portée directement au compte subventions (6574)

Figurera au chapitre 65, la participation obligatoire versée à l'école Saint Joseph pour l'ensemble des élèves résidant sur la commune nouvelle ; des discussions seront menées avec l'O.G.E.C. (organisme de gestion) concernant la participation financière pour les élèves de maternelle.

Au chapitre 012, seront repris l'ensemble des salaires et charges permettant la rémunération de la totalité des agents en poste dans les 3 communes au 1^{er} janvier 2016 (agents titulaires, non titulaires, de remplacement, en contrats aidés), soit au total 58 postes ; y figureront également :

- 8 postes d'agents saisonniers permettant soit l'activité saisonnière du minigolf (avril à septembre) soit le remplacement ou le renforcement d'équipes comme celle en charge du fleurissement durant les mois de juillet et août, comme auparavant.
- 1 poste d'agent en remplacement d'un agent en congés maternité.

Il sera proposé au Conseil Municipal de pérenniser dès le 1^{er} avril 2016 le poste d'emploi d'avenir, recruté pour 3 ans (mars 2013/mars 2016) par la commune déléguée de Caudebec-en-Caux, afin de l'affecter aux services techniques de RIVES-EN-SEINE, avec une professionnalisation de l'agent dans le domaine de la menuiserie.

Il sera proposé également d'accepter le principe de :

- Pérennisation des postes des 3 agents de la garderie, en prévision de l'ouverture du futur multi-accueil dans ses nouveaux locaux, dès le 1^{er} septembre 2016. Il est précisé que le

fonctionnement de ce nouvel équipement fera l'objet d'une décision modificative, présentée au Conseil Municipal avant l'été 2016,

- Transfert de l'adjoint technique du C.C.A.S. de Caudebec-en-Caux vers la Commune de RIVES-EN-SEINE ; en effet, cet agent effectue depuis l'an dernier plus d'heures de travail pour le compte de la Commune que pour le C.C.A.S (résidence P. Bréchet : suppression du service de restauration du midi). La suppression de ce poste C.C.A.S. et sa reprise au budget de la Commune de RIVES-EN-SEINE seront donc proposées, après avis préalable du Comité Technique ad hoc.

Ce chapitre inclura également les dépenses relatives au personnel mis à la disposition de la collectivité par d'autres collectivités, à savoir :

- CAUX SEINE AGGLO, pour le personnel de la police municipale intercommunale et de l'informatique.
- CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION, pour le personnel en charge de l'archivage,
- PORT-JEROME SUR SEINE, pour le personnel assistant de prévention,

Au chapitre 65, la subvention à la MJ4C sera inscrite ; à partir de 2016, elle sera majorée du fait du désengagement de la Commune de MAULEVRIER SAINTE-GERTRUDE, de la diminution de l'aide financière du Département de Seine Maritime et du transfert des charges liées au transport.

Chaque conseil communal ayant étudié et donné un avis sur les demandes émanant des associations de sa commune, le montant figurant au compte 6574 sera donc le reflet du travail réalisé par chaque conseil.

En dépense de fonctionnement, le budget primitif intégrera également le coût de traitement des déchets de balayage.

En recettes de fonctionnement, la dotation forfaitaire des 3 communes correspondant au montant octroyé à chaque commune déléguée en 2014, majorée de 5 %, figurera au chapitre 74.

Les autres dotations (telles la Dotation de Solidarité Rurale, Dotation de compensation Taxe Professionnelle) seront maintenues pour 2016. Les taux de fiscalité locale resteront identiques à ceux de l'an passé pour chaque commune, la modification des taux ne s'appliquant qu'à compter de 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En plus des restes à réaliser (crédits de report) de chaque commune déléguée, seront prévus au budget primitif 2016 des crédits relatifs aux programmes de travaux prévus dans la charte de RIVES-EN-SEINE (dépenses/recettes), inscrits en fonction des priorités définies, chaque année, par les conseils communaux.

Pour 2016, seront inscrits en recettes d'investissement :

1 – Au chapitre 10, le F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la T.V.A.) :

- Sur les dépenses d'investissement de 2014 pour VILLEQUIER (versement du FCTVA à N + 2); le FCTVA correspondant aux dépenses d'investissement 2015 de VILLEQUIER sera perçu en 2017 (cf circulaire préfectorale relative au FCTVA des communes nouvelles),
- Sur les dépenses d'investissement de 2015 pour CAUDEBEC EN CAUX et ST WANDRILLE RANCON (communes ayant signé le plan de relance et bénéficiant de ce fait d'un remboursement anticipé : N + 1)
- Sur les programmes d'investissement de 2016 et sur certaines dépenses d'entretien pour RIVES-EN-SEINE (mesure nouvelle) au taux de 16.404 %.

2 – Au chapitre 16, les subventions d'ores et déjà octroyées à chaque commune déléguée.

Quant aux subventions qui pourront désormais être sollicitées pour certains nouveaux investissements réalisés par la Commune nouvelle, au titre de la D.E.T.R. (dotation d'équipement des

territoires ruraux) ou au titre du F.I.S.P.L. (Fonds de soutien à l'investissement public local), elles feront l'objet de prochaines décisions modificatives.

Il sera proposé de ne pas contracter de nouvel emprunt au budget primitif 2016 ; seuls figureront au budget primitif 2016, les frais (intérêts -compte 6611- et capital -compte 1641) des deux emprunts en cours, pour Caudebec-en-Caux (fin en 2019) et St Wandrille Rançon (fin en 2017).

En écriture d'ordre, la dotation des amortissements obligatoires pour certaines opérations d'investissement réalisées avant 2016 figurera au budget primitif 2016 ; il sera précisé que l'amortissement des biens figurant au chapitre 21 du compte administratif 2015 des 3 communes déléguées (mesure nouvelle) fera l'objet d'une décision modificative.

Les budgets des 3 centres communaux d'action sociale ont été également regroupés pour créer le budget du C.C.A.S. de RIVES-EN-SEINE ; les crédits nécessaires à l'équilibre de ce budget figureront au compte 657362.

Quant au Cinéma Le Paris, les crédits permettant d'équilibrer son budget 2016 figureront au budget primitif de RIVES-EN-SEINE (compte 67441 de la section de fonctionnement et compte 2041642 de la section d'investissement) ; les frais relatifs à l'emprunt contracté pour la réhabilitation de ce bâtiment y figureront également. La dernière annuité de cet emprunt sera payée en janvier 2017. Le budget de cet équipement sera présenté, comme il se doit pour un service public industriel et commercial, hors T.V.A.

D'autre part, un nouveau budget annexe, relatif aux friches industrielles, sera proposé au vote du Conseil Municipal ; ce budget permettra, dès 2016, de supporter les dépenses et recettes liées à la démolition des anciens bâtiments de la Société Frovogel/Deroche, ainsi qu'à la dépollution du site ; ce budget annexe perdurera en fonction des besoins de la collectivité.

Enfin, l'opération relative à la création d'un cabinet médical (acquisition ou bail emphytéotique à signer avec la S.M.P.) et sa mise en location dès son ouverture (1^{er} septembre 2016) pourrait également faire l'objet d'un budget annexe.

Rives-en-Seine, le 10 mars 2016

Après que Monsieur le Maire ait demandé si quelqu'un souhaitait s'exprimer sur ces propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote favorablement et prend acte de ce Débat sur les Orientations Budgétaires présentées lors de cette séance, qui se concrétisera par le vote des budgets lors du Conseil Municipal du 31 mars 2016.

DL2016-030	Subventions 2016
-------------------	-------------------------

En préambule, Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'en raison de la création de la commune de Rives-en-Seine, chaque conseil communal s'est concerté dans leurs communes respectives afin d'examiner les dossiers des demandes de subventions.

Monsieur le Maire précise que toutes les associations bénéficient d'ores et déjà cette année de la bonification « vie locale », fixée cette année à 100 euros par animation : la Fête du Cidre et le Téléthon.

CAUDEBEC-EN-CAUX

Monsieur le Maire rappelle que les critères d'attribution, appliqués depuis plusieurs années sur le territoire de Caudebec-en-Caux, sont :

- D'accorder une subvention de base de :
 - 500 € - aux associations dont c'est la première demande.
- D'accorder une subvention exceptionnelle de :
 - 1000 € - aux associations sportives lorsqu'elles montent de division

- pour l'organisation de l'anniversaire de l'association (par tranche de 10 ans),
 - pour la participation du club à un championnat national.
- 500 €
 - pour la participation du club à un championnat régional.
- Pour les associations sportives, la base appliquée suivant le nombre d'adhérents est :
 - Rives-en-Seine moins de 18 ans : 67,00€
 - Rives-en-Seine plus de 18 ans : 33,00 €
 - Hors Rives-en-Seine moins de 18 ans : 18,00 €
 - Hors Rives-en-Seine plus de 18 ans : 6,00 €

Le montant ainsi calculé, en fonction du nombre d'adhérents, est un montant plafond auquel l'association peut prétendre.
Sauf avis contraire de Monsieur le Maire, si l'association, en fonction de ses besoins de l'année, sollicite une subvention inférieure au montant plafond, c'est le montant de la subvention sollicitée qui est retenue.
- Les demandes exceptionnelles sont mandatées si la manifestation a bien lieu.

En application de ces critères, Monsieur le Maire propose de verser les subventions de base mentionnées dans le tableau des subventions 2016.

En outre et sur proposition des conseils communaux, sont accordées les demandes de subventions exceptionnelles suivantes :

Le **Caudebec Arts Martiaux (ZCJC)** : 540 € pour l'achat de couteaux bâtons pour équiper la section de Jujitsu (140 €) et pour la formation, dispensée par la Ligue de Judo de Normandie, pour deux animateurs suppléants (400 €).

Le **B3C (ZB3C)** : 598 € afin de couvrir les frais liés à la délocalisation des équipes du club et ce, en raison de la vétusté du terrain de basket au gymnase Emile Michalon de Caudebec-en-Caux.

L'**Aviron Caudebec Vallée de Seine (ZAVI)** : 200 € pour l'organisation d'une régata avec les clubs normands et la remise du trophée MuséoSeine.

Le **Club Nautique Caudebec 76 (ZKAY)** : 1 200 € pour l'organisation du championnat de Normandie de descente sprint sur la rivière Ambion en octobre 2016.

Le **Caudebec Full Contact (ZCFC)** : 1 000 € pour les organisations du Gala Full Contact prévu le 9 avril 2016 (500 €) et la Coupe de Normandie programmée en novembre 2016 (500 €).

L'association **Le Paris (ZAPA)** : 500 € pour l'organisation d'un festival du court métrage en septembre 2016.

Le **Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal (ZCOS)** : 200 € pour le remboursement des entrées de la piscine au personnel communal.

L'**Amicale des Sapeurs-Pompiers (INCE)** : 400 € pour l'achat d'une tenue de cérémonie sur présentation de la facture.

L'association **Jardins Familiaux (ZJAR)** : 200 € pour la participation de la ville aux frais d'électricité du local et du bureau de l'association.

L'**Union Commerciale et Artisanale (ZUNI)** : 1 939 € répartie comme suit ; 1 800 € pour les opérations commerciales et 139 € pour la sonorisation du marché de Noël 2015.

L'**Ensemble Vocal Cantabile** : 1 500 € pour l'organisation d'un concert le dimanche 3 juillet 2016 en l'église Notre-Dame de Caudebec-en-Caux.

L'**Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Mailleraye-sur-Seine (INCE)** : 400 € pour le fonctionnement de la section de jeunes sapeurs-pompiers à La Mailleraye-sur-Seine destinée à la formation des jeunes sapeurs-pompiers de rives-en-Seine de 12 à 14 ans au « métier de sapeur-pompier ».

La **Maison des Jeunes (ZAJC)** : 129 394 € pour l'année 2016 en prévision des activités, à savoir :

- accueil de loisirs
- accueil périscolaire,
- accueil des jeunes,
- activités pour les adolescents,
- camp d'été,
- participation aux frais des locaux, ...

La répartition des 129 394 € s'effectue de la façon suivante : Caudebec-en-Caux (102 352 €) / Saint Wandrille-Rançon (18 368 €) / Villequier (8 674 €).

VILLEQUIER

Madame le Maire délégué et le conseil communal de Villequier proposent d'accorder les subventions suivantes :

A.D.C.P.G. & C.A.T.M.	550 €	
Association Villequiéraise Fêtes et Loisirs	900 €	
Association Parents d'Elèves	50 €	(cette subvention sera regroupée avec celle versée par Caudebec-en-Caux)
Association Patrimoine Sport et Nature	450 €	
Association Sol en Seine	550 €	
Club Jeunesse Ludique et Sportif	450 €	
Escale Cuivres	10 000 €	
Harmonie Grandcamp C/M. ELIE R.	1 300 €	
Indian Spirit Movement	550 €	
Le P'tit Dalot	650 €	
Le Souvenir Français	100 €	(cette subvention sera regroupée avec celle versée par Caudebec-en-Caux)
Sapeurs-Pompiers	100 €	(cette subvention sera regroupée avec celle versée par Caudebec-en-Caux)

SAINT WANDRILLE-RANÇON

Madame le Maire délégué et le conseil communal de Saint Wandrille-Rançon proposent d'accorder les subventions suivantes :

Comité des Fêtes	2 200 €	(dont 500 € d'exceptionnel pour l'organisation de la fête médiévale de la Caillouville)
Association Loisirs et Culture	3 500 €	
Club de 3 ^{ème} Âge	650 €	
Syndicat des Rivières	1 500 €	
A.D.C.P.G. et C.A.T.M.	150 €	(cette subvention sera regroupée avec celle versée par Caudebec-en-Caux)
Coopérative Scolaire	3 500 €	
D.D.E.N.	50 €	(cette subvention sera regroupée avec celle versée par Caudebec-en-Caux)
Amicale des Sapeurs-Pompiers	150 €	(cette subvention sera regroupée avec celle versée par Caudebec-en-Caux)
Association des Parents d'Elèves	50 €	(cette subvention sera regroupée avec celle versée par Caudebec-en-Caux)
Les Jardiniers du Marais	400 €	
Arts D'Caux	200 €	
Comité d'Echanges Culturels	150 €	(cette subvention sera regroupée avec celle versée par Caudebec-en-Caux)

En conclusion, sur proposition de Monsieur le Maire et des conseils communaux, le Conseil Municipal approuve les subventions 2016 à la majorité selon le tableau ci-après. Il est précisé que certains élus ne prennent pas part aux vote (étant membres, par exemple, du bureau de certaines associations) ; à savoir :

- Monsieur le Maire : Comité de la Fête du Cidre

- Madame Corinne BARROIS : Cinéma Le Paris
- Madame Annic DESSAUX : Association Loisirs et Culture
- Madame Gabrielle DUTHIL : Full Contact
- Monsieur Dominique GALLIER : Entre 3 rivières, B3C
- Monsieur Paul GONCALVES : Parents du Collège
- Madame Stéphanie HAQUET : Escale Cuivres, Patrimoine Sport et Nature
- Monsieur Luc HITTLER : USDV
- Madame Caroline LEGRIX : Escale Cuivres, Patrimoine Sport et Nature
- Monsieur Jonathan LINDER : Amicale des Sapeurs-Pompiers, Comité des fêtes
- Monsieur René LOISEAU : Jardin en Seine
- Madame Delphine LOZAY : Patrimoine Sport et Nature
- Madame Brigitte MALOT : Comité de jumelage
- Monsieur Arnaud MASSON : Les Jardiniers du Marais
- Monsieur Jacques TERRIAL : Arts D'Caux

Monsieur le Maire précise que le montant total des subventions accordées, figurera au compte 6574 du budget primitif 2016.

Association/organisme dont le siège social est hors Caudebec
 Bonification vie locale 2016 : 100 € Fête du Cidre / 100 € Téléthon

		CAUDEBEC-EN-CAUX							VILLEQUIER	ST-WANDRILLE-RANCON	
		Versement effectué 2015	Base sollicitée 2016	Demande except. sollicitée	Particip. vie locale 2015	Base proposée 2016	Bonific. vie locale 2015	Except proposée 2016	Total proposé 2016	Total proposé 2016	Définitif 2016
Associations sportives :											
Caudebec Arts Martiaux	ZCJC	4200	4200	540	2	3678	200	600			4478
Badminton	ZBAD	1415	1500	0	0	1200	0	0			1200
B3C	ZB3C	6000	5600	0	1	5600	100	598			6298
Aviron Caudebec Vallée de Seine	ZAVI	1000	600	200	1	600	100	200			900
CNC76	ZKAY	3167	2800	1200	1	2129	100	1200			3429
USDV	ZCSC	5900	5900	0	0	6200	0	0			6200
Tennis	ZCTC	4000	4250	0	2	4250	200	0			4450
Tir à l'arc	ZTIR	1000	1800	900	1	1222	100	0			1322
Full Contact	ZCFC	3600	2500	1000	2	2470	200	1000			3670
TOTAL A		30282	29150	3840		27349	1000	3598			31947

		Versement effectué 2015	Base sollicitée 2016	Demande except. sollicitée	Particip. vie locale 2015	Base proposée 2016	Bonific. vie locale 2015	Except proposée 2016	Total proposé 2016	Total proposé 2016	Définitif 2016
Autres associations :											
Cinéma Le Paris Asso	ZAPA	1100	1000	0	0	1000	0	500			1500
COSPC	ZCOS	7050	6858	200	1	6858	100	200			7158
Amicale des pompiers	INCE	2100	1800	400	2	1600	200	400	100	150	2450
Accueil et Amitié	ZACC	2900	2700	0	2	2700	200	0			2900
Entre Seine et Ambion	ZSEI	950	950	0	0	950	0	0			950
Jardins Familiaux	ZJAR	1000	600	400	2	600	200	200			1000
LAC	ZLAC	4100	0	0	1	4000	100	0			4100
APEL	ZAPE	750	200	0	0	200	0	0			200
ACPG/CATM	ZACP	470	480	0	0	480	0	0		150	630
Amicale Révima	ZREV	210	210	0	0	210	0	0			210
Souvenir Français	ZSOU	135	0	0	0	135	0	0	100		235
Boule Caudebecquoise	ZBOU	800	700	0	2	700	200	0			900
Loisirs et Musique	ZLOI	300	300	0	1	300	100	0			400
Club de Bridge	ZBRI	200	200	0	2	100	200	0			300
DDEN 76	MANO	50			0	50	0	0		50	100
Médailles Militaires	MANO	80			0	90	0	0			90
Musique Pompiers du Trait	MANO	1000			0	1000	0	0			1000
Club Athlétique Cauchois TOUR	ZCAC	800			0	800	0	0			800
Club Athlétique Cauchois TRAIL	ZCAC	800			0	800	0	0			800
Amicale Laïque	ZAMI	800	1500	0	1	700	100	0			800
Bamisa	ZBAM	500	500	0	0	500	0	0			500
Manéga	ZMAN	500	600	0	0	600	0	0			600
Parents d'élèves collège	ZPAR	350	100	0	1	100	100	0	50	50	300
Fête du cidre	ZCID	9100	9000	0	1	8000	100	0			8100
Cartophiles Caudebecquais	ZCAR	500	0	0	0	0	0	0			0
Entre 3 Rivières	ZPEC	600	500	0	2	500	200	0			700
Amis Vieux Caudebec	ZAVC	4000	2500	0	0	2500	0	0			2500
Atomic Girls	ZCAG	800	1000	1000	0	800	0	0			800
AS Caudebec	ZASC	420			0	1120	0	0			1120
Union Commerciale Artisanale	ZUNI	5100	4000	3000	2	3000	200	1939			5139
Coopérative Collège V. Hugo	COL1	505			0	0	0	0			0
Jardin en Seine	ZJES	1100	1000	0	2	1000	200	0			1200
Les Caux/Médiens	ZCAU	1100	1400	0	1	1000	100	0			1100
Comité de Jumelages et d'Ech	ZCEC	3500	3000	0	0	3000	0	0		150	3150
Moov'&Caux	ZMOO	600	1000	0	2	800	200	0			1000
Chorale Méli-Mélie	MANO	1000			0	0	0	0			0
Ensemble vocable Cantabile	MANO	0			0	0	0	1500			1500
Association des Chasseurs	ZCHA	200			0	200	0	0			200
UNADIF-FNDIR	ZUND	40			0	40	0	0			40
Overlord 76	MANO	100	250	0	0	150	0	0			150
Ecole J. Pompiers V. de Seine	INCE	400			0	0	0	400			400
TOTAL B		56010	42348	5000		46583	2500	5139	250	550	55022
TOTAL A + B		86292	71498	8840		73932	3500	8737	250	550	86969

Maison des Jeunes CCX	ZAJC	95693	129394	0	1	102352	100	0	8674	18368	129494
Réforme rythmes scolaires MJ4C											
TOTAL A + B + C		181985	200892	8840		176284	3600	8737	8924	18918	216463

Associations Villequier

A.D.C.P.G & C.A.T.M.	
A.V.F.L.	
Asso. Patrimoine Sport & Nature	
Asso. Sol en Seine	
Club Jeunesse Ludique et Sportif	
Escale Cuivres	
Harmonie Grandcamp	
Indian Spirit Movement	
Le P'tit Dalot	

TOTAL D

Particip. vie locale 2015	Base proposée 2016	Bonific. vie locale 2015	Except proposée 2016	Total proposé 2016	Total proposé 2016	Définitif 2016
0	550					550
0	900					900
0	450					450
0	550					550
1	450	100				550
0	10000					10000
0	1300					1300
0	550					550
1	650	100				750
	15400	200				15600

Associations Saint-Wandrille-Rançon

Comité des Fêtes	
Association Loisirs et Culture	
Club du 3ème Âge	
Syndicat des Rivières	
Coopérative Scolaire	
Les Jardiniers du Marais	
Arts D'Caux	

TOTAL E

Particip. vie locale 2015	Base proposée 2016	Bonific. vie locale 2015	Except proposée 2016	Total proposé 2016	Total proposé 2016	Définitif 2016
0	1700		500			2200
0	3500					3500
0	650					650
0	1500					1500
0	3500					3500
0	400					400
1	200	100				300
	11450	100				12050

TOTAL A + B + C + D + E

181985	200892	8840	203134	3900	8737	8924	18918	244113
--------	--------	------	--------	------	------	------	-------	--------

DL2016-031

MJ4C
Convention d'objectifs et de moyens 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, tous les ans, une convention d'objectif est signée avec la Maison des Jeunes et de la Culture du Canton de Caudebec-en-Caux. Cette convention fixe les objectifs et les engagements de chacun.

En accord avec ses collègues maires déléguées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser la convention d'objectif et de moyen liant la commune de Rives-en-Seine et l'association pour l'année 2016.

Il est précisé que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 (compte 6574).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2016.

Monsieur Eric BLONDEL rejoint le Conseil Municipal.

DL2016-032

Enquête publique TEREOS BENP

Madame Stéphanie HAQUET, Maire de la Commune déléguée de VILLEQUIER, indique que, par arrêté préfectoral du 26 Janvier 2016, a été prescrite l'enquête publique portant sur la demande d'extension du périmètre d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Lillebonne, présentée par la société TEREOS BENP, dont le siège social se situe ZI Les Herbages à Lillebonne.

Elle précise que cette enquête est ouverte du lundi 22 février au vendredi 25 mars 2016 inclus et rappelle que durant cette période -et conformément aux dispositions de l'article R 512.20 du code de l'environnement- le conseil municipal doit donner un avis sur la demande d'autorisation.

Après discussions, et compte tenu des réserves formulées entre autres, par les élus Villequierais, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable à la demande d'extension du périmètre d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Lillebonne.

Madame Chantal DUTOT et Monsieur Lionel DURAME regrettent que le stockage de boues ne soit pas mieux réglementé ; ils craignent une pollution des sources.

Monsieur Yves LEROY demande si des analyses sont faites sur ces résidus.

Monsieur le Maire répond qu'à priori tout est mis en œuvre pour respecter les normes. Le problème avait été le même il y a quelques années avec les boues de la Chapelle Darblay. Un avis défavorable avait été formulé par les communes mais le Préfet était passé outre. Par conséquent, il précise que malgré cet avis défavorable, Madame la Préfète pourrait autoriser l'épandage.

DL2016-033	Demande de subvention attribuée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux Travaux sur le chauffage de l'Ecole Prévert de Caudebec-en-Caux - Economies d'énergie
-------------------	--

La ville de Rives-en-Seine, du fait de sa constitution récente, est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Les dossiers devant être transmis avant le 21 mars prochain pour l'année 2016, il convient dès à présent de déposer les dossiers éligibles.

L'un des projets consiste à moderniser le réseau de chauffage central de l'école Prévert. En effet, les appareillages datent de la construction de l'école et ne sont pas efficaces ; aussi, il est envisagé de changer 8 radiateurs en acier et les 40 robinets thermostatiques. Ainsi, chaque espace sera chauffé à la température désirée par l'utilisateur et non arbitrairement.

Le montant de la dépense est aujourd'hui estimé à 6 414.59 € HT.

La subvention DETR pourrait compléter le financement à hauteur de 30% au maximum, soit 1 924.37 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2016, pour le projet de modernisation du réseau de chauffage de l'école Prévert, à hauteur de 30% de la dépense totale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

DL2016-034	Demande de subvention attribuée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux Réfection de la façade du Presbytère de Saint Wandrille-Rançon
-------------------	---

La ville de Rives-en-Seine, du fait de sa constitution récente, est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Les dossiers devant être transmis avant le 21 mars prochain pour l'année 2016, il convient dès à présent de déposer les dossiers éligibles.

L'un des projets consiste à procéder à la réfection de la façade du Presbytère de Saint Wandrille-Rançon.

Le montant de la dépense est aujourd'hui estimé à 27 510 € HT.

La subvention DETR pourrait compléter le financement à hauteur de 30% au maximum, soit 8 253 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2016, pour le projet de réfection de la façade du Presbytère de Saint Wandrille-Rançon, à hauteur de 30% de la dépense totale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

DL2016-035	SDE 76 Extension de réseau électrique route de Betteville à Saint Wandrille-Rançon
-------------------	---

Monsieur Henri DELAMARE, Adjoint à la Commune déléguée de Saint-Wandrille Rançon, présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-Ext-2016-2016-76164-6377 et désigné « Route de Betteville (Desserte en énergie électrique de la propriété de M. Gervais) ».

Le montant prévisionnel s'élève à 9 900 € T.T.C., pour lequel la commune participera à hauteur de 3 520 € T.T.C. et dont la moitié sera remboursée par le pétitionnaire à la commune de Rives-En-Seine.

Après cette présentation du projet, Monsieur Henri DELAMARE propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 3 520 € T.T.C ;
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Monsieur André RIC demande pour quelle raison les propriétaires ne paient pas la totalité de l'extension du réseau.

Monsieur le Maire répond que réglementairement ce serait à la commune de prendre en charge la totalité de ces frais, puisque cela figure dans le Certificat d'Urbanisme correspondant

Madame Annic DESSAUX précise qu'elle regrette que l'urbanisation se poursuive le long de la Rançon ; Monsieur le Maire lui répond qu'il faudrait éventuellement modifier le PLU, ou être vigilant à l'avenir, en particulier lors de la délivrance de Certificats d'Urbanisme.

A la majorité -Madame Annic DESSAUX et Madame Valérie DIJON s'abstiennent- le Conseil Municipal accepte ces propositions.

DL2016-036	SDE 76 Extension de réseau électrique et pose d'une borne foraine
-------------------	--

Madame Stéphanie HAQUET, Maire délégué de Villequier présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-Ext-2016-0-767426447 (pose d'une borne foraine) désigné « rue Jean Le Gaffric-RD81(version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 11 520,00€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 480,00€ TTC.

Elle propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 480,00€ TTC ;
- de demander au SDE de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'être autorisée à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Madame Stéphanie HAQUET et Monsieur Lionel DURAME ajoute que cet investissement (qui ne coûtera que 480 € à la collectivité) sera un plus pour la commune, et pourra d'ores et déjà être utilisé pour le week-end indien de la mi-mai.

DL2016-037	Remboursement des taxes foncières par la Ville de Rives-en-Seine à la Communauté de communes Caux vallée de Seine
-------------------	--

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre d'une convention signée avec la Ville de Caudebec-en-Caux le 7 avril 2004, l'établissement public foncier de Normandie (EPFN) a acquis, par acte notarié en date du 10 mars 2005, un ensemble immobilier sis rue du Président Kennedy, cadastré section AD numéros 53, 54 et 161 pour une contenance totale de 58a 42ca.

En mars 2013, à la demande de la Ville de Caudebec-en-Caux, ces parcelles ont fait l'objet d'un transfert dans la Convention d'Action Foncière (CAF) de la Communauté de communes Caux vallée de Seine. Ce transfert à titre exceptionnel a été consenti pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'en

mars 2014, date à laquelle la commune s'était engagée à racheter le bien. Par ailleurs, ce service rendu à la Ville de Caudebec-en-Caux ne devait entraîner aucun frais pour la Communauté de communes Caux vallée de Seine.

Suite à une nouvelle demande de la Ville de Caudebec-en-Caux, le bureau de la Communauté de communes Caux vallée de Seine, réuni le 25 février 2014, a accepté de faire porter une année supplémentaire lesdits terrains dans la convention intercommunale, soit jusqu'en mars 2015, étant entendu que les frais de portage restaient à la charge de la Ville de Caudebec-en-Caux.

Il est résulté de ce portage par la Communauté de communes Caux vallée de Seine un coût de 2 600 € correspondant aux taxes foncières 2014 des parcelles AD 161 et AD 53 ; aussi, par délibération du 19 janvier 2016, la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine demande le remboursement de cette somme par la Ville.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer la convention de remboursement de ces taxes foncières par la Ville de Rives-en-Seine, à la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine,
- De l'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ajoute que la première phase des travaux de cette zone est en cours près du Collège, avec les constructions d'Habitat 76 ; la deuxième phase sera le projet Gueudry. La 3^{ème} et dernière phase se situera sur le site Deroche Frovogel.

DL2016-038	Convention transport avec la commune de La Frenaye
-------------------	---

Monsieur le Maire expose :

La Commune de LA FRENAYE dispose de moyens matériels et humains permettant de réaliser des services privés de transports. Ces services pouvant répondre aux besoins d'autres collectivités, il a été décidé de mettre en forme une solution de coopération souple nommée ENTENTE INTERCOMMUNALE, permettant de répondre aux objectifs de développement durable, de recherche d'économies d'échelle et de maintien d'un service public local de qualité.

C'est la commune de LA FRENAYE, par l'intermédiaire de sa régie de transports, qui en est gestionnaire.

Son financement est assuré au prorata de son utilisation par les communes ou S.I.V.O.S. (Syndicats intercommunaux à vocation scolaire) à raison de 2 Euros le kilomètre pour la Commune de RIVES-EN-SEINE.

Monsieur le Maire précise que ce prix est calculé sur une base annuelle de 80 000 km par an pour la totalité des partenaires de cette entente qui est constituée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de poursuivre l'entente intercommunale déjà engagée avec la Commune de Caudebec-en-Caux et Villequier,
- De l'autoriser à signer tout document à intervenir et, en particulier, la convention actualisée, proposée par le gestionnaire,
- De prévoir les crédits au budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire, à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que cette entente permet à la commune de réaliser des économies (2 000 € d'économie pour la classe de neige de Caudebec-en-Caux en janvier ; 1 000 € pour le séjour des seniors en vacances en mai).

Suite à une question de Madame Chantal DUTOT, Monsieur le Maire répond que les associations locales pourraient bénéficier de ce service, à la condition que leurs demandes transitent par leur Commune respective et que le planning le permette.

En revanche, Monsieur le Maire répond à Monsieur Jacques TERRIAL que la paroisse ne peut pas en bénéficier.

Madame Annic DESSAUX ajoute que les chauffeurs de La Frenaye sont aussi des animateurs.

DL2016-039	Convention de partenariat avec l'association Saint Onuphre
-------------------	---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre :

- des rencontres et échanges intergénérationnels,
- de l'intégration de la personne handicapée auprès d'un public « petite enfance »,
- et du développement de lien social entre les différents publics,

des animations sont mises en place à la Halte-Garderie Caux'inelle auxquelles peuvent participer les résidents et les professionnels de l'association Saint Onuphre, les enfants et le personnel de la garderie.

Compte-tenu du bilan positif des animations organisées jusqu'à ce jour, comme le précise Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil Municipal l'autorisation de poursuivre ces actions.

Pour ce faire, il demande au Conseil Municipal d'être autorisé à signer une convention de partenariat proposée entre l'association SAINT ONUPHRE et la commune de Rives-en-Seine pour la mise en place d'activités en commun au sein des locaux de la garderie CAUX'INELLE.

Cette convention serait signée pour la totalité du mandat municipal en cours.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la signature de cette convention.

Monsieur le Maire ajoute que l'association Saint Onuphre a déjà formé les agents de Caudebec-en-Caux à l'accueil des personnes en situation de handicap mental ; ce type de formation pourrait être proposé aux agents de Villequier et de Saint WandrilleRançon.

DL2016-040	Convention-cadre avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Seine-Maritime Adhésion aux missions optionnelles
-------------------	--

Monsieur le Maire expose au conseil municipal de Rives-en-Seine que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement, la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive*
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d'un poste de travail
- ou toute autre mission.

**La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.*

En accord avec ses collègues maires déléguées, Monsieur le Maire de RIVES-EN-SEINE rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale est devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité ; de ce fait, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à la convention cadre proposée aux communes par le C.D.G. 76 (pour la période 2016-2020) et de délibérer comme suit :

Le Conseil Municipal de Rives-en-Seine décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.).

Monsieur le Maire ajoute que la mission archives est nécessaire à toutes les collectivités. L'archiviste du Centre de Gestion poursuivra d'ailleurs sa mission en 2016 sur les Communes déléguées de Caudebec-en-Caux et Saint Wandrille-Rançon.

DL2016-041	Clause d'insertion Convention avec la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine
-------------------	--

L'article 14 du Code des Marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'inscrire leur volonté de combattre l'exclusion sociale et professionnelle par l'inscription, dans leurs marchés, de conditions d'exécution favorisant l'embauche de publics prioritaires :

- demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) ou des minimas sociaux ASS (allocation de solidarité spécifique) et AAH (allocation aux adultes handicapés),
- demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés,
- jeunes de moins de 26 ans avec un niveau d'études inférieur à bac+2,
- suite de parcours d'insertion,
- sorties de structures d'insertion par l'activité économique,
- demandeurs d'emploi de plus de 50 ans,
- demandeurs d'emploi bénéficiaires du Contrat de Sécurisation Professionnelle.

La Communauté d'Agglomération peut offrir à la Commune de RIVES-EN-SEINE une assistance technique pour l'inscription de la clause d'insertion dans les pièces de consultation des marchés publics, prendre en charge l'ingénierie d'insertion et tenir régulièrement informée la commune du déroulement des opérations d'insertion.

Pour acter cette décision, il convient de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Caux-Seine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine relative à la clause d'insertion. Celle-ci prendrait effet à compter de la date de sa signature et s'achèverait le 31 décembre 2017.

A l'unanimité, compte tenu des chantiers à venir avec entre autres, les projets gymnase de Caudebec-en-Caux, cœur de bourg de Saint Wandrille-Rançon et Eglise de Villequier, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine.

DL2016-042	Télétransmission des actes Conventions
-------------------	---

Monsieur le Maire expose que depuis 2014, la Ville de Caudebec-en-Caux bénéficie du service de télétransmission des actes en lien avec le Département de Seine-Maritime, qui mettait à disposition à titre gracieux sa plateforme de télétransmission des actes à la Préfecture.

Avec la création de Rives-en-Seine, il convient de délibérer de nouveau afin que ce service puisse être poursuivi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer les conventions avec le Département de Seine-Maritime et la Préfecture de Seine-Maritime pour la mise en place de la télétransmission des actes à la Préfecture,
- De l'autoriser à signer tout document permettant la mise en place de ce service dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire précise que la convention serait conclue pour une durée d'un an, renouvelable ensuite par tacite reconduction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en place de ce service dans les meilleurs délais.

Durée d'amortissement des biens
--

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de surseoir à cette délibération afin que cette question soit soumise préalablement au groupe de travail finances. Cette délibération sera proposée au vote des Elus lors de la prochaine séance.

DL2016-043	Demande de subvention attribuée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Déconstruction et reconstruction du gymnase Emile Michalon et des tribunes
-------------------	---

La ville de Rives-en-Seine, du fait de sa constitution récente, est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Les dossiers devant être déposés avant le 21 mars prochain pour l'année 2016, il convient dès à présent de déposer les dossiers éligibles.

Le projet porte sur la démolition du gymnase et des tribunes actuels, puis la reconstruction d'un gymnase neuf incluant les locaux du club de football et de tribunes près du stade.

Ce projet est inscrit au « Contrat de Pays 2014-2020 », il bénéficiera des financements suivants :
Région Normandie : 600 000 € (montant plafonné - contrat de Pays)
Département de la Seine-Maritime : 655 000 € (contrat de Pays)

Une demande de subvention au titre du fond de soutien à l'investissement public local sera également déposée, les aides potentielles du FEDER, du CNDS et de la FFF n'étant absolument pas garanties.

En complément, la Communauté d'agglomération pourrait être sollicitée.

En tout état de cause, le reste à charge de la Ville de Rives en Seine ne saurait être inférieur à 20 % de l'opération, soit 680 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2016, pour le projet de démolition du gymnase et des tribunes actuels, puis la reconstruction d'un gymnase neuf incluant les locaux du club de football et de tribunes près du stade, à hauteur de 20% minimum de la dépense totale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

DL2016-044	Demande de subventions attribuées au titre du fonds de soutien à l'investissement public local
-------------------	---

Le 4 février dernier, le conseil municipal a approuvé par délibération la demande d'aide publique au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour le projet de construction du nouveau gymnase Emile Michalon. Des erreurs ont été relevées dans la délibération :

- Une demande de subvention au titre de la DETR va également être formulée, les financements attendus du FEDER, du CNDS et de la FFF n'étant aucunement garantis ;
- L'estimation du coût global de l'opération a été réévaluée à 3 400 000 € HT

Il convient donc de rectifier la délibération précédente en ces termes :

La ville de Rives-en-Seine, du fait de sa constitution récente, peut bénéficier d'une nouvelle mesure gouvernementale, appelée « Fonds de soutien à l'investissement public local ».

500 M€ sont consacrés aux grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités.

300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation et du développement des centres-bourgs.

Les préfets de régions sont en charge de l'attribution de ces crédits.

Les dossiers devant être déposés au plus vite pour l'année 2016, il convient dès à présent de formuler la demande relative à la construction du gymnase et des tribunes.

Ce projet est inscrit au « Contrat de Pays 2014-2020, il bénéficiera des financements suivants :
Région Normandie : 600 000 € (montant plafonné - contrat de Pays)
Département de la Seine-Maritime : 655 000 € (contrat de Pays)

Une demande de subvention au titre de la DETR sera également déposée, les aides potentielles du FEDER, du CNDS et de la FFF n'étant absolument pas garanties.

En complément, la Communauté d'agglomération pourrait être sollicitée.

En tout état de cause, le reste à charge de la Ville de Rives en Seine ne saurait être inférieur à 20 % de l'opération, soit 680 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local – seconde enveloppe - pour l'année 2016 concernant le projet de construction du gymnase et des tribunes, à hauteur de 20 % minimum du montant de l'opération estimée à 3 400 000 €HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Dates des prochaines réunions

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal la date de la réunion du vote du budget primitif : 31 mars 2016 à 20 heures 30 à la Salle de la Tour d'Harfleur à Caudebec-en-Caux. Avant cette réunion, le groupe de travail finances se réunira pour finaliser les budgets de la Commune de Rives-en-Seine.

Séminaire d'Elus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un séminaire d'équipe sera organisé en juin ou juillet 2016. L'ordre du jour de ce séminaire sera le bilan des différents groupes de travail.

Prochaines manifestations

Monsieur le Maire, Madame Stéphanie HAQUET et Madame Annic DESSAUX citent les manifestations importantes prévues avant l'été :

- Caudebec-en-Caux :
 - o Le 18 avril 2016 : Ouverture au public de Muséo Seine
 - o Les 3 et 4 juin 2016 : Animations Muséo Seine
 - o Les 11 et 12 juin 2016 : Les 100 ans de l'aéronautique ; la patrouille de France a été conviée.
- Saint Wandrille-Rançon :
 - o Le 18 mars 2016 : Salon de photographies.
 - o Le 2 avril 2016 : Présentation du livre de Miguel ROYO à la salle de la Caillouville.
 - o Le 28 mai 2016 : Inauguration du chemin de la Fontenelle.
- Villequier :
 - o Le 24 avril 2016 : 1^{er} goûter musical de Bébec.
 - o Mi-mai 2016 : Week-end Indien
 - o Les 21 et 22, 27 et 28, 29 mai 2016 : Le Festival Cuivres et le Ciné Concert.
 - o Le 7 juin 2016 : Soirée magie et karaoké
 - o Le 18 juin 2016 : Le Trail

La séance est levée à 22 heures 15.

Bastien CORITON

Annic DESSAUX

Stéphanie HAQUET

Hélène AUBRY

Mireille BAUDRY

Mustapha BEHOU

Eric BLONDEL

Christian CAPRON

Véronique CAREL

Céline CIVES

Henri DELAMARE

Pierre DENISE

Valérie DIJON

Angélique DUBOURG

Claire DUQUENNE

Lionel DURAME

Sophie DURAND

Gabrielle DUTHIL

Chantal DUTOT

Dominique GALLIER

William GILBERT

Paul GONCALVES

François GRANGIER

Sylvain HEMARD

Luc HITTLER

Noémie JACQUELINE

Catherine LARSON

Louis-Marie LE GAFFRIC

Dominique LEPEME

Yves LEROY

Michèle LHEUREUX-FEREOL

Jonathan LINDER

René LOISEAU

Delphine LOZAY

Brigitte MALOT

Arnaud MASSON

Laurent PELHERBE

Olivier PLANTEROSE

André RIC

Isabelle RICHARD

Patricia SOUDAIS-MESSAGER

Jacques TERRIAL

Marie-Laure THIEBAUT